

## Sociologie

M. Pierre BOURDIEU, professeur

Ayant élaboré, au cours des années passées, les concepts d'habitus et de champ, on peut entrer dans l'analyse des relations entre les deux notions et dépasser ainsi la description purement physicaliste du champ comme champ de forces possibles : les champs sociaux sont des objets de connaissance pour les agents qui y sont engagés et les déterminations associées à l'occupation d'une position dans un espace ne s'exercent jamais mécaniquement. Il s'agit donc de faire une sociologie de la connaissance (ou de la perception) du monde social. La connaissance que les agents ont du monde social fait partie de l'être et du devenir de ce monde. Ceci contre la vision objectiviste qui tend à réduire les représentations des agents à des illusions plus ou moins bien fondées (sociologie spontanée, idéologie) que la science devrait seulement écarter en instaurant le point de vue objectif. Mais aussi contre le perspectivisme radical (ou le marginalisme) qui réduit le monde social à l'univers des points de vue qui peuvent être pris sur lui. C'est dans le champ comme champ de forces que réside le principe des visions différentes qui en font un champ de luttes : ces visions sont directement liées à la position par l'intermédiaire de l'intérêt spécifique qui est à leur principe et de l'habitus qui est, pour une part, le produit des déterminations associées à la position. Cette relation entre le monde perçu et les structures cognitives permet de comprendre que le monde social se présente communément sur le mode du « cela va de soi ».

Dans la mesure où les points de vue sont enracinés dans l'espace même qu'ils appréhendent mais dans lequel ils sont pris, les visions du monde social sont nécessairement différentes, voire antagonistes, et le champ de forces est à la fois principe et enjeu de luttes concernant son être et son devenir : la lutte pour la vision légitime et pour la connaissance comme pouvoir, dans laquelle le savant, qu'il le veuille ou non, est lui-même pris, contribue à transformer ou à conserver le champ de forces qui est au principe des prises de position. Dans cette lutte, les détenteurs du capital culturel, qui confère notamment la capacité d'explicitier, de porter les visions du monde pratique à l'état objectivé, public, officiel, donc quasi juridique (cf.

le lien, observé par Benveniste entre dire et dire le droit), détiennent un avantage considérable. L'effet de théorie comme pouvoir de faire voir (et de faire croire), contribue à faire exister pleinement, voire à créer, des réalités sociales (notamment des groupes), par le pouvoir de *nomination* et de ratification. Du fait que le monde social est objet de connaissance et de reconnaissance, exister socialement c'est aussi être perçu, être vu et bien vu, « connu » (comme on dit d'un écrivain ou d'un artiste) et reconnu, *nobilis* : c'est-à-dire différent (du commun, des obscurs) mais d'une différence reconnue, pertinente, donc susceptible d'être aperçue par les agents possédant la capacité de discerner les différences reconnues comme pertinentes dans un univers social déterminé (la bonne différence pouvant consister dans la discrétion — le gris bourgeois — comme refus des différences socialement réprouvées, la vulgarité ostentatoire du m'as-tu-vu). Le passage de la vision pratique, silencieuse et obscure à elle-même, à la vision représentée, dans le langage ou dans une forme quelconque d'objectivation (œuvre d'art, monument, etc.), s'accompagne d'une transmutation de la chose représentée (de là l'importance des questions de mots, ou d'euphémismes, dans les luttes politiques). L'effet de théorie n'est jamais aussi visible que dans l'usage politique de la prévision, comme tentative pour faire exister la chose prévue en la faisant voir à l'avance.

On peut comprendre dans cette logique toutes les formes de la lutte des classements, luttes visant à conserver ou à transformer les classements en vigueur (en matière par exemple de sexe, de nation, de région, d'âge et, bien sûr, de position sociale), notamment en transformant ou en conservant les mots — qui sont souvent des euphémismes —, destinés à désigner les individus, les groupes ou les institutions. La sociologie politique est ainsi une sociologie des formes symboliques de la perception du monde social, et, par là, de la construction de ce monde ou, si l'on veut, une contribution à l'analyse empirique des *ways of worldmaking* : c'est par exemple tout le travail politique quotidien pour imposer son point de vue, notamment sur soi-même (avec le travail de présentation et de représentation — objectivée — de soi) ou sur son propre groupe, ou pour imposer une vision des divisions, des proximités et des distances (avec les processions, les cortèges, les manifestations où les groupes se donnent à voir en tant que groupes, avec leurs divisions et leurs hiérarchies), ou pour créer des liaisons ou des séparations réelles (mariage, divorce, etc.). Parmi toutes ces formes du travail de *constitution* des groupes, il faut s'attacher spécialement à celles qui conduisent à la production de *corps constitués* (exerçant un effet de corps distinct de l'effet de position). Le monde social est un enjeu de luttes entre des agents qui engagent dans ces luttes, d'une part le pouvoir, acquis dans les luttes antérieures, qu'ils détiennent dans ce monde et d'autre part des structures cognitives qui sont le produit de l'incorporation des structures mêmes de ce monde.

La lutte politique a pour enjeu le monopole de la violence symbolique légitime, c'est-à-dire le *nomos*, comme principe de vision et de division (*nemo*) légitime. Ce pouvoir symbolique s'incarne dans le droit et dans toutes les formes de *nomination* officielle, garantie par l'Etat (titres de propriété, titres scolaires, titres professionnels, etc.), qui assignent aux individus leur identité sociale connue et reconnue. On voit au passage que le sociologue n'est pas le nomothète qui tranche les conflits pour la vision légitime (par exemple sur la région, la nation, la classe, etc.) mais celui qui fait la science de la lutte pour le monopole de l'effet nomothétique (de là l'antinomie entre le point de vue du juriste et le point de vue du sociologue, qui n'oppose pas seulement au juriste un point de vue concurrent, mais une sociologie du point de vue juridique).

Le discours juridique est essentiellement performatif, c'est-à-dire magique : c'est un acte de constitution ou de consécration (des personnes ou des choses) qui tranche les conflits et les négociations sociales sur les mots et les choses sociales (avec par exemple l'Etat civil, qui fixe les noms et les titres constitutifs d'une identité) : l'effet le plus typique de la raison d'état est l'effet d'*homologation* (cf. *homologeïn*) ou de *codification* (comme objectivation d'un consensus) qui s'exerce à travers des opérations sociales aussi simples en apparence que l'octroi d'un certificat. L'*expert* (médecin, juriste, etc.) est celui qui est socialement mandaté pour produire un point de vue reconnu comme transcendant aux points de vue singuliers (le certificat de maladie, d'invalidité, d'inaptitude — ou d'aptitude —) et qui, de ce fait, assigne à l'individu certifié des droits universellement reconnus. Le système d'enseignement, à travers l'octroi de titres scolaires, certificats d'aptitude garantis par l'Etat, exerce un effet analogue, mais dont il faut analyser la spécificité. Les économistes et les sociologues d'Etat (I.N.S.E.E.), selon le modèle du *ensor* romain, produisent un *census*, un recensement, c'est-à-dire une vision homologuée, autorisée, qui parvient à se faire reconnaître comme transcendante aux conflits entre les visions concurrentes des divisions. L'Etat apparaît ainsi comme une sorte de banque centrale, qui garantit tous les actes de garantie (certificats) ; comme la dernière instance qui, par ses verdicts, met un terme, sur un certain nombre de points décisifs, à la lutte de tous contre tous pour l'imposition de la vérité sur le monde social.

Dans la deuxième heure, on a analysé un cas de révolution symbolique : l'entreprise de subversion des structures sociales et des structures mentales que Manet — et les impressionnistes — ont menée contre l'art académique (ce travail fera l'objet d'une publication prochaine).

P. B.

CONGRÈS ET MISSIONS

— Conférence à l'Institut français du Royaume-Uni, Londres, 26 avril 1985.

— Conférence au Colloque sur le langage, Table ronde socio-linguistique, I.N.S.E.R.M.-C.N.R.S., Paris, 21 mai 1985.

— Conférence à l'Institut international d'administration publique, Paris, 25 juin 1985.

PUBLICATIONS

*Ouvrage :*

*Homo Academicus*, Paris, Ed. de Minuit, 1984.

*Articles :*

— Le champ littéraire, *Lendemain*, n° 36, 1984, pp. 5-20.

— Capital et marché linguistiques, *Linguistische Berichte*, n° 90, 1984, pp. 3-24.

— La dernière instance, in *Le siècle de Kafka*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1984, pp. 268-270.

— Consommation culturelle, in *Encyclopedia universalis*, nouvelle édition, 1984, t. 2, « Art », pp. 779-782.

— Pour une critique de la lecture, *La lecture II*, Strasbourg, Cahiers du Séminaire de philosophie, 2, 1984, pp. 13-17.

— Réponses aux économistes, *Economies et sociétés*, t. XVIII, n° 10, oct. 1984, pp. 23-32.

— Le Champ religieux dans le champ de manipulation symbolique, Postface in *Les Nouveaux Clercs*, Histoire et société, n° 6, 1985, pp. 255-261.

— Remarques à propos de la valeur scientifique et des effets politiques des enquêtes d'opinion, *Pouvoir*, n° 33, Paris, P.U.F., 1985, pp. 131-139.

— Quand les Canaques prennent la parole (avec Alban Bensa), *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 56, mars 1985, pp. 69-83.

— La lecture : une pratique culturelle, avec Roger Chartier, *Pratiques de la lecture*, Paris, Rivages, 1985, pp. 218-239.

— De la règle aux stratégies, avec Pierre Lamaison, *Terrains*, n° 4, mars 1985, pp. 93-100.